

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 2 (1866)
Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

2^e année.



JUILLET 1866.

N^o 13.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 30 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte-rendu. — Les remboursements et les réclamations devront être adressés à M. le professeur Ducotterd, caissier-gérant de la Société. Les journaux d'échange, les livres, les articles et tout ce qui, en général, regarde la rédaction, s'adresse directement à M. Daguët.

SOMMAIRE : Manuel de Pédagogie ou d'Education. (Suite). — L'Intuition directe et son rôle dans l'enseignement. (Suite). — Rapport sur le projet de programme pour les écoles primaires du canton de Vaud. — L'asile des aveugles à Lausanne. — Chronique scolaire.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION.

Chapitre V. Education intellectuelle.

(Suite.)

§ 51. Culture de l'Imagination.

L'Imagination dont nous avons indiqué plus haut (voir § 13 et 23) le double caractère qui en fait à la fois une faculté dangereuse et précieuse, l'Imagination est cultivée principalement à l'école primaire par l'étude du dessin et par les récits historiques et bibliques. L'exhibition de gravures tirées de l'Histoire Sainte ou nationale est un auxiliaire puissant pour le développement de la Fantaisie ou faculté imaginative. Un autre auxiliaire du même

genre, c'est l'*orbis pictus* (l'Image de l'Univers) d'Amos. Coménius, pédagogue slave du VII^e siècle, dont les Allemands ont donné plusieurs éditions populaires à bas prix. Les Français en ont tiré l'idée de la *Galerie systématique*.

Le livre par excellence, la Bible, est la mine la plus riche que l'on puisse exploiter pour la culture de l'Imagination unie à celle du sens moral. Le premier couple dans l'Eden — le châtiment de Caïn — Moïse sauvé des eaux, puis dans le palais des Pharaons, au pied d'Horeb, sur le Sinaï et au mont Nébo. — l'Idylle de Booz et de Ruth — les lamentations de Job — l'amitié de David et de Jonathas — le jugement de Salomon! Que de scènes tour à tour gracieuses, attendrissantes, pathétiques, fortes et sublimes!

L'Histoire nationale est une seconde source de sentiments élevés, de pensées bienveillantes et salutaires. Que de traits d'héroïsme, de dévouement à la patrie et à l'humanité, de respect des convictions religieuses ne nous offrent pas les premiers temps de la liberté suisse et l'époque agitée et féconde des luttes religieuses du XVI^e siècle? Diviko, Claudius Cossus, la bonne reine Berthe, Guillaume Tell, Rodolphe d'Erlach, Winkelried, Bubenberg, Nicolas de Flüe, le cardinal Schinner, l'avoyer Wengi, Zwingli, Nägeli, Pfyffer, *le roi des Suisses*; quelles grandioses et dramatiques figures à mettre en relief devant les imaginations juvéniles, sans parler des temps plus récents de la guerre de trente ans, de l'insurrection des Paysans et de la Révolution helvétique, des Wettstein, des Leuenberg, des Davel, d'Albert de Haller, d'Aloyse Reding, de Frédéric de Steiger, de Laharpe, Ustéri, Pestalozzi, Girard, Fellenberg, Troxler.

A l'histoire, cette grande évocatrice des hommes et des choses du passé, il faut joindre la Géographie, qui nous transporte sur le théâtre des événements les plus reculés comme dans les régions les plus lointaines du globe, au milieu des peuples les plus divers de race, de conformation, de mœurs, de langue, de religion.

A l'étude de la géographie se rattache la lecture des voyages. Quelques relations bien faites et à la portée des enfants excitent

et développent singulièrement la fantaisie, qu'il faut cependant se garder d'exciter trop pour ne pas faire naître la passion des aventures et des goûts d'émigration semblables à ceux qui, si l'on en croit Pline l'ancien, se développèrent à la suite des merveilleux récits du forgeron ou charpentier Hélicon, chez les primitifs habitants des Alpes helvétiques.

(A suivre.)

ALEX. DAGUET.

L'INTUITION DIRECTE ET SON RÔLE DANS L'ENSEIGNEMENT.

D'après l'ouvrage *Der wirkliche Anschauungs-Unterricht*, de FRÉDÉRIC BEUST, directeur d'une maison d'éducation, à Zurich. — Zurich, Schabelitz. 1865.

(Suite.)

Malgré l'antagonisme qu'il a soulevé, l'enseignement intuitif a depuis longtemps conquis un succès stable et définitif. Dans les universités allemandes, où l'on a pour auditeurs des jeunes gens mûrs, les auxiliaires intuitifs de l'enseignement direct sont nombreux et variés : collections d'histoire naturelle, reproductions, modelages, cabinets de physique, etc. Les jardins botaniques et zoologiques et les hôpitaux fournissent également matière à l'intuition directe. Mais l'enfant, bien moins capable pourtant de saisir les notions abstraites, à l'âge surtout où la réflexion purement spéculatrice peut devenir un danger, veut-on le priver de l'intuition immédiate ? Dans les amphithéâtres d'anatomie, le futur médecin, expérimentant sur des cadavres, travaille à devenir capable d'agir avec efficacité pour rétablir chez les vivants les fonctions normales de l'organisme, et à pratiquer des opérations avec succès. Dans les laboratoires de chimie, le jeune étudiant découvre, par sa propre expérience, ce que la science a déjà acquis depuis longtemps. Et le pauvre petit enfant doit être condamné à apprendre la parole parlée ou écrite ! Les professeurs de botanique et de géologie, les architectes et les ingénieurs font, avec leurs auditeurs, des excursions instructives ; ils étudient dans les forêts, dans les champs, dans les manufactures, en présence des monuments. Ces pauvres enfants, au contraire, doivent, dès l'âge tendre, rester cloués, pour ainsi dire, au banc d'école, condamnés le plus souvent à l'immobilité la plus absolue par une discipline sévère jusqu'à la cruauté ! Ils n'ont aucun moyen de se soustraire à ce formalisme abrutissant.

Plus les rapports de la vie sociale sont aujourd'hui multiples et variés, plus grande devient aussi la mission de l'école, plus considérable devient le

danger de ne préparer que des automates, dressés par une tendance étroite à une aptitude purement mécanique, au lieu de cultiver et de développer pour la vie des hommes doués d'énergie et de spontanéité individuelles. Ce danger est plus menaçant et plus funeste dans ses conséquences que l'ignorance brutale. Les obstacles ne viennent pas de l'instituteur, sans doute ; ils remontent plus haut. Ils tiennent entre autres à ce que les jeunes gens sont condamnés pendant les plus belles années de leur vie à apprendre par cœur des définitions, des règles, des abstractions ou bien les vicissitudes de peuples sans rapport d'analogie avec notre état social actuel : de là le dégoût pour toute étude qui ne conduit pas directement à un but lucratif et l'absence de participation aux affaires publiques.

Notre époque a donné, par ses inventions et ses découvertes grandioses, une puissante impulsion à toutes les carrières de la vie sociale. L'école a pour mission de se tenir à la hauteur de ses progrès.

Plus l'art et la science se basent sur les réalités de la nature et de la vie humaine, plus la matière et la forme de l'enseignement doivent être transformés et adaptés aux rapports nouveaux. La véritable méthode d'enseignement, la méthode dite *intuitive*, sera alors plus féconde et plus universelle, parce qu'elle correspondra plus exactement à ce qui existe en dehors de l'école.

A l'enseignement intuitif se rattache encore quelque chose de plus élevé. Dans ces derniers temps, le principe de l'intuition a reçu, par les expositions internationales, une importance cosmopolite ; il fut appliqué à l'instruction des artisans, des ouvriers, des peuples entiers. C'est encore à l'application de ce principe que se rattache plus particulièrement l'exposition permanente du Museum Kensington, à Londres, exposition destinée aux objets d'école. Là se trouve réuni tout ce qui sert aux démonstrations et aux usages les plus divers dans l'enseignement : plans d'écoles, appareils de chauffage et de ventilation, bancs de classe, pupitres : tous les moyens et auxiliaires d'enseignement les plus divers depuis l'abécédaire jusqu'aux modèles, instruments et appareils les plus précieux pour l'étude de la physique, de la chimie, etc. Cette magnifique exposition a pour objet de fournir aux instituteurs, aux parents et aux amis des écoles, l'occasion d'apprendre à connaître ce qu'il y a de plus récent, de meilleur et de moins coûteux dans le vaste champ de l'instruction et de l'éducation.

L'humanité tend sans cesse à s'assujettir la nature de plus en plus ; le travail combiné du corps et de l'esprit rend intelligibles pour nous les lois de la nature et met celles-ci à profit pour nous élever à une existence véritablement *humaine*. Le travail n'est pas seulement un moyen de subvenir aux plus strictes besoins de l'existence, mais nous y trouvons encore le

moyen de conquérir véritablement toute la puissance de notre individualité : par le travail seul l'homme est en état de donner à sa vie intellectuelle, morale et physique sa véritable expression individuelle. « Vous les reconnaitrez à leurs œuvres. » Oui, ce n'est que maintenant que nous reconnaissons nos ancêtres par leurs habitations lacustres sur pilotis ; nous reconnaissons les Assyriens, les Egyptiens, les Grecs et les Romains à leurs œuvres ; nous reconnaissons aussi notre époque et chacun en particulier à l'incorporation de sa pensée dans ses œuvres. L'école doit stimuler cette réjouissante activité ; elle a la belle vocation d'éveiller déjà dans l'enfant le germe d'un juste anoblissement du travail. C'est dans nos mains, hommes d'école, que sont placés le pouvoir et le devoir d'éveiller et de cultiver dans ces jeunes âmes, la tendance au travail individuel, spontané, caractéristique.

(A suivre.)

A. BOURQUI.

LE PROJET DE PROGRAMME POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES

DU CANTON DE VAUD ⁽¹⁾.

Rapport présenté à la conférence des régents du cercle de Lausanne, le 19 mai 1866, et adopté par elle pour être lu dans celle de district du 21 mai.

Messieurs,

L'art. 16 de la loi sur l'instruction publique primaire porte : « Un programme détaillé ou plan d'enseignement, indique le champ à parcourir pour chacun des objets prescrits par la loi, ainsi que le nombre d'heures à y consacrer par semaine. »

Une commission, désignée par le Conseil d'Etat, a bâti tout un travail sur cet article, après avoir donné à ce dernier une ampleur que son texte même ne semblait guère comporter ; car *ce plan d'enseignement* indique le *champ à parcourir*, plutôt que les moyens de le parcourir. La commission a beaucoup trop précisé, à notre avis, ses moyens, qu'il fallait laisser à la liberté, à l'expérience et au goût de chacun.

Aussi chacun de nous a-t-il été surpris de trouver dans ce projet ce qu'il n'y cherchait pas et de ne pas y trouver ce qu'il y cherchait ; or, il suffit que nous ne nous soyons pas attendus à un travail pareil pour l'accueillir avec quelque défiance.

C'est une méthode d'enseignement plus encore qu'un programme.

(1) Le Comité-directeur de la Société romande n'a inséré le présent rapport que par respect pour la liberté des opinions et par égard pour ses collègues vaudois. La commission qui a rédigé le programme méritait autre chose, à notre avis, qu'un blâme amer et des insinuations que rien ne justifie, pédagogiquement parlant. Nous essaierons à notre tour, dans le prochain numéro de *l'Educateur*, d'apprécier ce programme.

Aussi ne devons-nous pas être étonnés qu'il plaise aux personnes familiarisées avec les études philosophiques, mais que la pratique n'a pas désillusionnées.

Messieurs, faites abstraction pour un moment de toute la carrière que vous venez de parcourir, relisez le programme, vous direz : La carrière de l'instituteur est la plus facile et la plus belle ; tout y découle de source, pas d'obstacles ; semez à toute volée, tout croît, tout prospère.

La question préliminaire à résoudre, avant d'examiner le projet un peu en détail, est celle de savoir si nous voulons un programme ainsi conçu, ou si nous devons, en nous rapprochant du sens précis de la loi, lui préférer une simple énumération des sujets à enseigner aux enfants.

Remarquons d'abord qu'une fois un programme admis, ce sera avec ce programme en mains qu'on nous jugera. Il nous importe donc beaucoup qu'il ne soit ni au-dessus de nos forces, ni surtout au-dessus de celles de la majorité des enfants. Si une chose doit viser à l'idéal, ce n'est pas le programme, au contraire, il doit se tenir tout près du possible.

Or la pédagogie, c'est l'idéal ; aussi le projet nous donne souvent tort ; nous y sommes accusés d'un bout à l'autre, soit dans son esprit, soit dans des termes assez clairs. Aussi le premier effet qu'il a dû produire sur nous, c'est de nous faire douter que nous fussions dignes d'être instituteurs. Mais la réaction a eu lieu et ce sont les instituteurs qui ont dit au programme : Nous ne te voulons pas ; retourne dans ton salon, auprès de ta cheminée, sur ton sofa ; nous préférons notre expérience à ta belle théorie.

On y sent l'extrême confiance de celui qui n'a vu les difficultés que de loin. Il offre une provision d'accusations toutes prêtes à nous être jetées à la face, et nous ne pouvons consentir, en l'acceptant, à servir si bien ceux qui pourraient nous les faire. D'après le projet tout dépend du régent ; c'est l'élever bien haut, mais peut-être pour le précipiter d'autant plus bas.

On peut avancer aussi qu'en réglant tout, on paralyse tout ; on rend l'esprit du régent immobile, on l'arrête dans ses recherches et dans son perfectionnement, on lui fait un oreiller de sécurité, ou on l'expose à se trouver à l'étroit, gêné, s'il aime à être libre d'allures. Il semble que le projet remédie à cet inconvénient parce qu'il ne s'impose pas nécessairement ; c'est une politesse pour demander l'entrée, après quoi ce sera un tyran. Il serait en effet très difficile au régent de conserver sa liberté ; il lui faudrait une forte dose de confiance en lui-même pour réussir comme auparavant, et l'existence du programme finirait par la lui enlever ;

car il se donne un peu pour avoir résolu toutes les difficultés et nous n'en rencontrons pas en trop petite quantité. Or, le jeu du programme est-il assez simple pour ne pas embarrasser beaucoup celui qui l'accepte par désespoir de cause? Du reste, dans le projet, le programme et la méthode sont tellement enchevêtrés que la liberté, sur la dernière, ressemble fort à une dérision.

Remarquez bien, Messieurs, que le projet exige, pour produire ses fruits, l'action constante du maître et sa présence devant la division qui travaille; c'est pourquoi tous les instituteurs, qui ont les enfants de 7 à 16 ans, ont senti l'impossibilité de le suivre. Or, dans ces écoles il faut qu'il y ait trois ou quatre fois plus de travail qui puisse se faire seul ou avec l'aide de moniteurs, qu'avec celle du maître. Ces écoles sont les plus nombreuses et ne doivent pas être traitées comme une exception.

Le projet de programme a quelque chose de paternel, dans le sens peu sympathique de ce mot. Nous voulons bien être des hommes-enfants, avec cette réserve pourtant que nous voulons la liberté de choisir nos pères intellectuels, sans qu'ils s'imposent à nous, même poliment.

Messieurs, gardons notre liberté dans notre domaine propre, la pédagogie et la méthode; gardons la jouissance de nous modifier nous-mêmes quand nous en sentons le besoin, sans excitations extérieures revêtant le caractère de la contrainte et frappée au cœur de stérilité.

Nos livres de pédagogie sont de bons amis contre lesquels nous ne nous fâchons pas, quoique nous les prenions fort souvent en flagrant délit d'ignorance de la pauvre réalité.

Un programme trop rempli de pédagogie est un fouet mis dans les mains de ceux qui nous surveillent.

Quel est de ces deux moyens d'excitation celui qui convient le mieux à notre nature? La réponse est facile.

Puisque les régents sont appelés à se prononcer, ils ne doivent accepter qu'une matière parfaitement neutre, qui laisse à chacun le plus de liberté possible. Si nous acceptons le projet, nous ne pourrions pas alléguer son impossibilité de la pratique comme nous aurions toujours pu le faire s'il nous avait été imposé. En l'acceptant, nous ne pourrions pas nous plaindre de son ingratitude quand il se redresserait contre nous.

On se demande aussi si le Conseil d'Etat veut se faire pédagogue comme l'ancien gouvernement de Berne voulait être théologien. Le projet se comprendrait quand il n'existerait pas d'écoles normales; mais il suppose presque leur inutilité ou leur incapacité.

Voilà, Messieurs, quelques considérations sur la manière dont ce projet est rédigé et sur le point de vue qui a dirigé la commission qui

l'a élaboré. Nous pourrions déjà placer ici notre conclusion, mais auparavant nous avons à présenter sur le projet lui-même les observations suivantes, dont quelques-unes ont été abordées dans cette première partie, mais que nous allons préciser.

1° Le projet se joue des difficultés et en fait trop dépendre la solution du régent et de la méthode. Or, ni l'un ni l'autre ne sont tout; nous voyons souvent la bonne volonté et la capacité du régent singulièrement paralysées, de façon qu'il a de la peine à se reconnaître dans son propre ouvrage et que même il désire qu'on l'en distingue;

2° Pour être réalisé, il faudrait que les circonstances les plus favorables se trouvassent réunies. Il est plus élevé que le développement possible, dans les circonstances actuelles, de la majorité des enfants de nos écoles primaires : C'est à peine si une école sur dix pourrait le suivre avec fruits. Il tendra donc à produire de plus mauvais résultats que ceux que nous obtenons maintenant. Pour qu'un programme soit réellement bon, il doit dégager l'enseignement au lieu de l'encombrer, et il faut que la plus grande moitié des écoles puissent le réaliser sans efforts exceptionnels et sans exiger du maître un travail qui l'épuise;

3° La méthode qui y est préconisée fait trop parler le régent, quoique les auteurs du projet essayent de faire croire le contraire. C'est à peine s'il suppose des manuels (page 17) et un travail de l'enfant pour graver dans son esprit ce qu'on lui enseigne.

Est-ce peut-être par là qu'on veut ménager la poitrine du régent? Mais il sera forcé de répéter et de faire répéter à satiété. Or il y a là un travail particulier de l'écopier qu'on doit lui laisser et lui imposer;

4° Plus on lit ce programme, plus on trouve que c'est celui du père de famille instruit ou du précepteur. Ceux-là n'ont besoin que de parler à demi-voix, la discipline ne les absorbe pas; leurs trois ou quatre enfants sont tous attentifs; mais dans une grande réunion d'enfants, si l'on multiplie les leçons orales, on verra combien chaque enfant aime à confier le soin d'écouter à son voisin ou à celui qui est interpellé. Et dans les courses nombreuses qui sont prescrites, outre leur impopularité, elles auront peu de valeur pour le développement intellectuel d'un grand nombre. Prenez la plus belle fleur pour sujet de vos explications, vous verrez combien l'on sera peu attentif; les uns regardent un oiseau, les autres pensent aux pommes qu'ils ont convoitées, etc., etc. Pourtant les courses sont excellentes avec un nombre restreint d'élèves qu'on réunit autour de soi et qu'on domine du geste;

5° Dans plusieurs branches, il suppose un développement que les élèves des écoles primaires n'atteignent pas; ainsi dans la religion, la

géographie, l'instruction civique. Dans les sciences naturelles, on commande de se restreindre tout en s'étendant beaucoup; le paragraphe qui en parle et celui de l'arithmétique sont les moins méthodiques. L'enseignement du français, très rationnel, est pourtant assez différent de celui qui est suivi pour faire naître des inquiétudes sur ses avantages réels, surtout en l'absence de bons manuels qui y correspondent;

6° Le projet renferme des détails qu'on pourrait appeler des puérilités et qui semblent mettre en doute le simple bon sens des régents;

7° La durée restreinte des écoles du degré inférieur est de bonne pédagogie; mais les parents qui mettent leurs petits enfants à l'école pour se décharger aussi longtemps que possible de leur surveillance, verraient cette mesure aussi générale de mauvais œil. Que le régent puisse les renvoyer trois fois par semaine, une heure avant les autres enfants, c'est peut-être assez. Il sera préférable de varier suffisamment leurs leçons et de les faire tenir tantôt debout, tantôt assis;

8° Le programme est trop plein d'un esprit de système; il suit un enchaînement trop absolu; défauts bien sensibles en face du grand nombre d'absences des enfants;

9° Il ne distingue pas assez les matières réellement indispensables et se charge peut-être d'un assez bon nombre de superflues;

10° Il tend à encombrer de trop jeunes intelligences;

11° Il froisse les régents dans leur liberté et il ne tient pas à lui de leur faire croire que c'est le dernier mot de la pédagogie.

Messieurs, il nous prend un léger tremblement devant de pareilles accusations, que vous avez pourtant tous au moins soupçonnées. Il nous resterait à faire la part de l'éloge; mais ce n'est peut-être pas notre place et il ne manquera pas. Nous croyons qu'ici c'est le cas d'appliquer le proverbe : Le meilleur est l'ennemi du bien, ou de répéter un bon mot d'un de nos collègues : La commission du Conseil d'Etat s'est placée *au-dessus* de sa tâche.

C'est pourquoi, Messieurs, votre commission, tout en vous recommandant de garder votre programme comme un travail précieux et de le mettre à profit *librement*, vous propose la résolution suivante :

La conférence des régents du cercle de Lausanne, après avoir pris connaissance du projet de programme soumis à l'examen des conférences de district, se prononce pour un programme renfermant, pour chaque branche, l'énumération des sujets à enseigner aux enfants et le nombre d'heures à y consacrer par semaine.

Elle désire que le programme ne devienne obligatoire que quand l'enseignement pourra être donné d'après des ouvrages adoptés par le Conseil

d'Etat (loi, art. 17). Elle désire de plus que ces ouvrages ne soient pas adoptés avant d'avoir été examinés par les conférences de district ou par une forte représentation du corps enseignant primaire, choisie par celui-ci.

L'ASILE DES AVEUGLES A LAUSANNE.

INTRODUCTION.

« Heureux celui qui se conduit sagement envers l'affligé. »

Ps. XLI.

Depuis que la bonne nouvelle de l'Evangile a été annoncée aux hommes, la charité, une des bases fondamentales du christianisme, se multiplie dans tous les pays chrétiens et sous les formes les plus diverses pour venir au secours des malheureux de toute catégorie. Loin de se ralentir, son zèle semble croître en raison des besoins toujours renaissants de l'humanité souffrante.

Dans ce siècle, souvent appelé matériel, l'aumône, « cette prière par excellence, » atteint encore plus efficacement son but par l'association. Les âmes bienfaisantes tendent à se rapprocher, à s'unir pour faire converger tous leurs généreux efforts vers le soulagement et le perfectionnement de l'humanité, noble préoccupation qui est l'apanage de toute âme bien née.

Des établissements spéciaux ont donc été généreusement édifiés et dotés pour y réfugier et secourir les malades pauvres, les infirmes sans ressources, les vieillards sans famille, les aveugles, les orphelins, les idiots, les aliénés, les sourds et muets, les enfants vicieux, etc.

C'est à ces beaux établissements de charité que se rattache l'*Asile des aveugles* fondé, à Lausanne, en 1844, par William Haldimand, « afin » d'apporter, dit le philanthrope-fondateur, quelques soulagements à » une classe de personnes affligées de l'une des plus grandes privations » auxquelles notre pauvre espèce humaine puisse être exposée. »

Cette utile institution s'élevait sans bruit, par les soins persévérants de personnes d'une grande bienveillance et dont les générations futures béniront la mémoire, au moment où l'Europe et même la Suisse étaient en proie à des luttes politiques qui font souvent échouer les plus belles conceptions.

C'est aussi vers la fin du XVIII^e siècle et pendant la première moitié du XIX^e que l'on voit s'élever en Europe, en Amérique, etc., des institutions de ce genre, pour venir au secours de cette classe intéressante

à laquelle la nature a refusé presque tous les moyens qui servent aux autres hommes pour subvenir aux besoins impérieux de la vie. On a fait un pas, mais on est loin d'avoir fait assez partout puisque la France seule compte plus de 40,000 aveugles ⁽¹⁾ qui, malgré les quelques instituts de Paris et de la province, restent pour la plupart complètement en dehors des services organisés en vue de leur infirmité.

Cependant depuis les siècles les plus reculés, cette classe de malheureux a dû exciter la compassion des âmes vraiment chrétiennes. Au temps des Romains, le nombre des aveugles était très considérable en Asie et en Italie. L'histoire nous retrace, en effet, les moments pénibles des hommes illustres qui n'ont point joui de la faculté de voir comme aussi les souffrances physiques et morales de ceux qui se sont vu, vers la fin de leurs jours, subitement frappés de cécité et ainsi fatalement retranchés de la société.

« Les destins n'ont jamais de faveurs qui soient pures. »

Parmi les plus distingués des aveugles-nés et des hommes qui sont devenus aveugles dans leur enfance, l'histoire ⁽²⁾ nous a conservé le souvenir de Diodote, le stoïcien, célèbre philosophe, musicien, géomètre, — de Dydimé, d'Alexandrie, théologien et mathématicien, — de Nicaise, de Malignes, professeur de droit et prédicateur, — de Jacques Schegkhus, philosophe et médecin, — de Jean Fernand, poète, logicien, philosophe, musicien, — de Pédéanus, historien et grammairien, — d'Uldaric Schomberg, professeur de belles-lettres, — de Nicolas Saunderson, le premier mathématicien de son temps, — de Nicolas Bacon, docteur en droit et avocat, — de Pfeffel, directeur d'une école militaire, à Colmar, — de Rodenbach, orateur belge, — de l'aveugle de Puiseaux, habile distillateur, — d'Huber, de Genève, naturaliste, — de Lesueur, chef d'imprimerie, — d'Avisse, maître de grammaire et de logique, auteur dramatique, — de Braille, imprimeur, — de Meistre, tourneur, etc., etc.

Dans le martyrologe des hommes distingués qui ont perdu la vue vers la fin de leur carrière, on trouve : Tobie, — Samson, juge, — Homère, poète épique, — Bélisaire, général, — Milton, poète, — Michel-Ange, sculpteur, — Galilée, physicien, astronome, — M^{me} Du Deffant, auteur, — Piron, poète, — Aug. Thierry, historien, — Jacques Arago, voyageur, écrivain, — Pougens, philologue ⁽³⁾, etc., etc.

Le nombre des aveugles célèbres dans les arts, n'est pas moins considérable que celui des aveugles qui ont excellé dans l'étude des

⁽¹⁾ *Dictionnaire universel*, de Larousse.

⁽²⁾ Guillié. *Instruction des aveugles*.

⁽³⁾ Larousse, *Dictionnaire universel*.

sciences. On en a vu se distinguer comme tourneur, ébéniste, sculpteur, organiste, musicien, cantatrice, boucher, vannier, couturière, fileuse, horloger, ingénieur, joueur d'échecs et de cartes même, etc.

Les noms de cette douloureuse nomenclature auraient dû, nous semble-t-il, faire songer plus tôt à des institutions appropriées aux besoins des aveugles. Mais il était réservé à notre siècle fécond en belles institutions réalisées par ce louable esprit d'association qui le distingue, de venir combler une lacune regrettable et nommément de doter notre petit pays romand d'une nouvelle institution qui fait le plus grand honneur à tous les donateurs en particulier et à la ville de Lausanne en général.

On distingue deux classes d'aveugles : ceux qui ont perdu la vue par accident ou par suite de quelque affection morbide, et les aveugles-nés qui n'ont jamais joui de la faculté de voir. Ceux-là, souvent déjà avancés en âge, paraissent plus à plaindre que les autres ; car ils connaissent le prix de la lumière, et à tous les maux qu'ils éprouvent vient se joindre le regret toujours amer du bien précieux qu'ils ont perdu. Ceux-ci, n'ayant pas l'intelligence de toute l'étendue du malheur qui les frappe, sont souvent gais dans leur jeune âge et ne deviennent moroses, concentrés, mélancoliques qu'à un âge plus avancé, alors qu'ils se rendent un compte plus exact de leur malheureuse situation. C'est à cette époque critique que les bienfaits de l'instruction et de l'éducation produisent une heureuse influence sur ces âmes pensives et souffrantes et leur procurent de précieuses distractions.

Les beaux résultats obtenus dans les institutions spéciales démontrent que les aveugles peuvent être instruits dans quelques sciences et quelques arts, aussi bien que les autres hommes. Ils ont des dispositions que l'on peut développer par des méthodes qui leur sont particulières, et ils peuvent, à l'aide de diverses professions mécaniques auxquelles on les exerce, pourvoir eux-mêmes à leur existence.

Les aveugles instruits ne sont plus une calamité pour leur famille et la barrière qui les sépare des autres hommes n'existera plus dès qu'on mettra en pratique les procédés imaginés pour les instruire. Rendus à la société et à eux-mêmes, ils béniront la mémoire de ceux qui auront travaillé à leur bonheur. « Il serait en outre bien à désirer, dit le docteur » Guillié, qu'on parvint à détruire la répugnance qu'on a à se servir des » aveugles, et qu'on les employât aux divers travaux dans lesquels ils » réussissent. Ce serait à la fois une bonne œuvre et un moyen de » perfectionnement pour eux, qui tournerait à l'avantage de ceux qui les » occuperaient. »

En Amérique, l'instruction donnée aux aveugles est considérée par chacun comme une juste compensation à leur malheur, et elle se donne aux frais de l'Etat. Puissent, les sociétés humaines et les Etats, continuer à vouer leur sollicitude à cette classe intéressante à laquelle la divine Providence semble avoir refusé les yeux du corps afin de mieux faire comprendre aux hommes l'utilité des yeux de l'esprit et de l'âme, ainsi que l'importance de la culture des facultés humaines.

La Suisse française doit avoir en honneur de posséder un institut que lui envient bien d'autres pays plus riches et plus vastes. L'asile de Lausanne a déjà rendu des services immenses à des milliers de personnes menacées de cécité, rempli de consolations morales bien des malheureux privés de la lumière du jour et ainsi fatalement retranchés de la société. — Cependant, malgré les nombreux malades qui y ont été traités, et bien que visité par une foule d'étrangers, l'établissement est encore peu connu au dehors, et même dans notre pays. Nous nous ferons donc un devoir de publier ses bienfaits, de signaler les nombreux services qu'il a déjà rendus et qu'il est appelé à rendre à plus d'un de ces malheureux abandonnés à eux-mêmes. Nous serions bien réjouis si nous apprenions que nous avons pu ainsi être utile à la fois à l'asile et à des compatriotes malheureux.

Atteint nous-même par le malheur dans le plus précieux des organes, nous avons dû aussi frapper dernièrement à la porte de cette maison charitable et solliciter les bons offices du savant et généreux docteur Recordon qui met, depuis la fondation de l'asile (1844), avec un zèle toujours nouveau, ses beaux talents au service des malheureux menacés de la perte de la vue.

Si la compassion pour les affligés est l'apanage de toute âme bien née, la gratitude de celui qui reçoit doit égaler la libéralité de celui qui donne.

Nous essaierons de nous acquitter d'une partie de notre dette de reconnaissance en attirant tout particulièrement l'attention des lecteurs de *l'Educateur* sur cette belle et importante institution de la Suisse romande, la seule aussi complète dans son genre tant en Suisse qu'à l'étranger.

Le public bienveillant nous saura gré de lui avoir donné l'occasion d'exercer sa générosité chrétienne envers des infortunés qui méritent toute notre compassion. Les personnes frappées par l'adversité apprendront aussi avec bonheur qu'il existe dans notre petit pays un toit hospitalier où elles rencontreront secours, soulagements et consolations de tous genres, ainsi que d'autres frères affligés.

Il n'est tel que les malheureux
Pour se bien consoler entre eux.

On ne saurait non plus proclamer assez haut les noms de ces citoyens généreux et dévoués qui ont si bien interprété l'esprit de l'Evangile en donnant les uns leur fortune, d'autres leur temps, leur savoir-faire pour soulager d'infortunés aveugles et secourir les personnes menacées de l'altération ou de la perte totale de l'organe de la vision.

Ouvert en 1844, l'*Asile des aveugles de Lausanne*, dont le nom ne rend pas exactement l'esprit et le noble but de l'institution, se compose aujourd'hui de quatre parties intéressantes et bien distinctes : 1° l'*Hôpital ophtalmique* avec sa consultation gratuite; 2° l'*Institut des jeunes aveugles*; 3° l'*Atelier des ouvriers aveugles*; 4° et l'*Imprimerie en relief à l'usage des aveugles*.

L'asile est donc, par rapport aux éléments dont il est composé, un établissement unique dans son genre. Il n'existe, au dire des personnes compétentes, ni en Europe, ni en Amérique d'institution identique. Nous passerons successivement en revue ces quatre institutions qui composent l'ensemble et qui font de l'asile de Lausanne un établissement très remarquable.

(A suivre.)

O. PAUCHARD.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

BERNE. — La non réélection de M. Kummer aux fonctions de conseiller d'Etat cause un certain émoi dans ce canton. On en est à se demander quel peut être le motif de cette élimination inattendue. Car M. Kummer a déployé beaucoup de zèle et d'activité dans l'exercice de ses fonctions. Aussi la Conférence des instituteurs primaires de Berne a-t-elle cru devoir lui donner une marque publique de sa reconnaissance et de celle du corps enseignant par une adresse où on lit ces paroles : « La République s'est montrée de nouveau » ingrate. Le canton de Berne a de nouveau abandonné un de ses meilleurs » citoyens. Mais vous avez, pour vous consoler, le témoignage de votre bonne » conscience et du devoir fidèlement rempli. D'ailleurs nous ne vous regardons » pas comme perdu pour la chose publique et pour la cause de l'instruction » populaire. Nous comptons sur vous pour l'accomplissement définitif de la » réforme scolaire dans notre ville, commencée sous vos auspices avec une si » habile circonspection... »

M. Kummer ayant réuni 100 voix lors de l'élection du Conseil d'Etat, et les deux remplaçants qui ont été successivement nommés ayant décliné ces fonctions, il est assez probable que M. Kummer reprendra sa place au Conseil d'Etat.

— Le corps enseignant du canton de Berne se compose d'environ 1,400 membres répartis dans 31 synodes de cercle.

— L'institution des pauvres de la Grube existe depuis 40 ans et a formé en tout 160 élèves, dont 70 ont bien réussi, 60 médiocrement réussi et 9 ont fait fausse route. Le sort des 20 autres n'est pas connu.

M. Stämpfli, l'ancien conseiller fédéral, aujourd'hui de nouveau président du Grand Conseil de son canton, a prononcé un discours intéressant sur l'éducation physique de la jeunesse et sur l'institution des cadets.

VAUD. — Le *Gymnaste suisse*, très utile petite feuille qui paraît deux fois par mois à Lausanne, donne quelques détails sur la formation de la Société cantonale de gymnastique. Elle date de 1858, comptait alors 6 sections et 130 membres; aujourd'hui elle en compte 389, réparties en 11 sections.

GENÈVE. — Soixante-trois marchands drapiers, etc., de cette ville ont décidé dernièrement de ne faire usage que du mètre, à l'avenir, dans la vente des étoffes.

FRIBOURG. — L'exposition des travaux scolaires qui, ces années dernières, s'ouvrait au mois de mai, coïncidera cette année avec la fête générale des instituteurs de la Suisse française qui aura lieu, à Fribourg, le 6 août prochain. Les travaux graphiques et autres doivent être adressés, à la Direction de l'Instruction publique, pour le 15 juillet.

SOLEURE. — Le 29 mai, l'assemblée cantonale des instituteurs était réunie à Olten. Il s'y trouvait 100 instituteurs de tous les districts du canton et un grand nombre d'amis des écoles. La séance s'ouvrit par le chant : *An das Vaterland*, exécuté magistralement par le chœur d'hommes de cette ville, sous l'habile direction de M. Emile Munzinger. Le président annuel, M. Bläsi, curé d'Olten, prit alors la parole et traita de la tâche de l'école et de son programme dont M. Bläsi combat l'extension comme défavorable à la vraie culture. Parmi les questions traitées dans cette séance, se trouvait, entre autres, celle-ci : « Jusqu'à quel point la géométrie, comme enseignement intuitif, peut-elle être unie au dessin et au calcul ? »

ST-GALL. — Les instituteurs de ce canton demandent un appoint de traitement proportionné à l'ancienneté de service.

THURGOVIE. — La *Schweizerische Lehrer-Zeitung* donne quelques détails intéressants sur la marche de l'instruction publique dans ce canton. Le progrès scolaire y date de la période de 1830. C'est en 1833 que l'excellent Wehrli, après avoir rempli avec un dévouement admirable la mission de *Père des Pauvres* dans l'établissement de Fellenberg, à Hofwyl, où il enseignait, la bêche à la main, fonda l'école normale de Kreuzlingen, où, pendant 20 ans, il déploya une activité de tous les instants. En 1853, la jeune école pédagogique de Thomas Scherr remplaça la vénérable école de Wehrli. M. Scherr, alors président du Conseil d'éducation, s'est acquis la reconnaissance des amis du progrès scolaire par ses réformes importantes. De 1853, datent la loi scolaire

actuelle, la fondation d'une école cantonale, l'augmentation du traitement des instituteurs, la réorganisation de l'école d'agriculture et de l'école normale, etc., etc. Depuis lors, le canton a fait de nouveaux pas dans la voie du progrès. Ce canton qui, en 1854, donnait 18,000 francs pour l'école cantonale, en alloue aujourd'hui 37,800; au lieu de 8,000 fr. qu'on consacrait alors à l'école normale, on en donne 11,000. Les écoles secondaires recevaient 14,200 fr.; elles en reçoivent 21,400. Le canton de Thurgovie est celui qui paie le mieux les régents après Zurich, Schaffhouse et Bâle-Campagne.

DUCHÉ DE NASSAU. — Ce petit Etat marche à la tête de l'Allemagne pour l'instruction et le progrès en général. On y fait des sacrifices considérables pour le développement de la jeunesse. Le minimum du traitement des instituteurs primaires est de 700 fr. et le maximum de 2,500 fr.

ALGÉRIE. — Par décision du gouverneur général de l'Algérie, le traitement des instituteurs et des institutrices publics a été porté, à partir du 1^{er} janvier 1866, à 1,500 fr. pour les premiers et à 1,200 fr. pour les secondes.

ETATS-UNIS. — La chambre des représentants du congrès des Etats-Unis vient de voter (15 mai 1866) un bill autorisant l'emploi légal aux Etats-Unis du système métrique français. Elle a de plus, dans sa même séance, voté une résolution qui autorise le président à envoyer des commissaires spéciaux en Europe pour conclure, avec les divers pays de l'ancien monde, une convention monétaire destinée à réglementer la circulation métallique et à fixer un étalon unique de circulation.

PLACES VACANTES.

La place de sous-maître à l'orphelinat du district de Courtelary, ayant son siège en ce lieu, est mise au concours.

Fonctions. Il remplace le directeur, lorsqu'il est empêché de vaquer à ses fonctions, et est son aide, tant en ce qui concerne l'instruction à donner aux enfants qui sont des deux sexes, et au nombre de 50, que pour les travaux de culture du domaine, et, en général, pour la surveillance à exercer.

Traitement, fr. 600 par an, payables par trimestre, avec logement et son entretien.

Les candidats devront adresser leur demande avec les papiers de légitimation, jusqu'au 20 juillet prochain, à M. l'avocat Hauriet, président de la Direction, à Courtelary.

Courtelary, le 16 juin 1866.

Le Secrétaire de Préfecture,
GAUTIER, not.
et S^r de Préfecture.

CORRESPONDANCE DU JOURNAL.

A M. Amiet, à Fontaine (Val-de-Ruz). Votre intéressant Mémoire nous arrive encore en temps utile.

Le Rédacteur en chef, ALEX. DAGUET.

CH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.